



ORDRE DE MALTE
FRANCE

Paris, le vendredi 9 avril 2010

Le conseil des Ministres du 31 mars 2010 a adopté un nouveau projet de loi sur l'immigration comportant des mesures de plus en plus restrictives à l'égard des étrangers, dont certaines concernent la rétention administrative.

Réunies en comité de pilotage, l'ASSFAM, la Cimade, Forum réfugiés, France terre d'asile et l'Ordre de Malte France, qui ont reçu pour mission d'intervenir dans les centres de rétention administrative pour aider les retenus à exercer effectivement leurs droits, dénoncent :

- La marginalisation du rôle du juge des libertés et de la détention (intervention tardive, contrôles restreints), rendant possible l'éloignement durant cinq jours sans aucun contrôle du juge pourtant garant de la procédure dans un Etat de droit ;
- L'allongement inutile de la durée de rétention de 32 à 45 jours, alors même que la quasi-totalité des mesures d'éloignement sont exécutées dans les dix premiers jours, source de souffrances supplémentaires pour les personnes concernées ;
- L'introduction de l'interdiction de retour, véritable bannissement administratif, dont le caractère quasi-systématique est contraire aux libertés fondamentales.

Source et info

ASSFAM	Christian LARUELLE	06 61 66 27 49
La Cimade	Laurent GIOVANNONI	06 89 68 77 60
Forum réfugiés	Julien PONCET	06 21 77 27 59
France terre d'asile	Pierre HENRY	06 03 22 65 25
Ordre de Malte France	Alain DE TONQUEDEC	06 78 07 48 50